

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

Date de convocation :

07 décembre 2015

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 8

N° 1274 /2015

Objet :

Vente de terrain
communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, WEBER Patrice
BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés, Monsieur et Madame : GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur PONTON Jacky, par demande écrite en date du 24 novembre 2015, émet le souhait d'acquérir, une partie d'une petite impasse appartenant à la Commune et donnant accès à ses parcelles (AD 107 et prochainement AD 99).

Cette partie d'impasse selon le plan de Monsieur VARNIER, géomètre, représente 19m2 (conf. Plan annexé).

La seconde partie de l'impasse représentant 29m2 serait susceptible d'intéresser Monsieur CHAURÉ Damien qui n'a pas encore adressé sa demande par écrit.

Sur demande de Monsieur le Maire, il est procédé au vote à bulletin secret, de la vente de ce petit accès.

- **7 votes POUR**
- **1 vote CONTRE**

A la majorité le Conseil Municipal décide de vendre 19m2 de cette ruelle en impasse à Monsieur PONTON Jacky, ***sous condition que Monsieur CHAURÉ Damien établisse, à la demande du Conseil Municipal, sa demande par écrit.***

Décide également qu'une offre d'achat au m2 soit faite de la part de Monsieur PONTON concernant l'achat de cette parcelle.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 17 décembre 2015

Le Maire,

J. ROUSSINET